

N° 00020

CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 17 JUIN 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Signature des conventions de partenariat relative au projet « Les EHPAD publics de la ville de Paris, des lieux d'innovation, d'expérimentation et de prévention en santé des femmes » des EHPAD Alice Prin et Sara Weill Raynal

Le Conseil,

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles R123-39 et suivants ;

Vu l'appel à projets de la Direction générale de l'administration et de la fonction publique auquel les EHPAD Alice Prin et Sara Weill Raynal du CASVP se sont portés candidats et ont été lauréat avec le projet « Les EHPAD publics de la ville de Paris, des lieux d'innovation, d'expérimentation et de prévention en santé des femmes »

Vu les projets de conventions de partenariat relative au projet « Les EHPAD publics de la ville de Paris, des lieux d'innovation, d'expérimentation et de prévention en santé des femmes » des EHPAD Alice Prin et Sara Weill Raynal

Vu le mémoire portant sur la signature des conventions de partenariat relatives au projet « Les EHPAD publics de la ville de Paris, des lieux d'innovation, d'expérimentation et de prévention en santé des femmes » des EHPAD Alice Prin et Sara Weill Raynal;

Délibère

Article 1 :

Le Conseil d'Administration accepte la subvention de 6 200 € versée par le Fond en faveur de l'égalité professionnelle au titre de la réalisation du projet « Les EHPAD publics de la ville de Paris, des lieux d'innovation, d'expérimentation et de prévention en santé des femmes » sur l'EHPAD Alice Prin.

Article 2 :

Le Conseil d'Administration accepte la subvention de 6 200 € versée par le Fond en faveur de l'égalité professionnelle au titre de la réalisation du projet « Les EHPAD publics de la ville de Paris, des lieux d'innovation, d'expérimentation et de prévention en santé des femmes » sur l'EHPAD Sara Weill Raynal.

Article 3 :

La Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris est autorisée à signer les conventions de partenariat relatives au projet « Les EHPAD publics de la ville de Paris, des lieux d'innovation, d'expérimentation et de prévention en santé des femmes » des EHPAD Alice Prin et Sara Weill Raynal.

Article 4 :

Les recettes issues du versement de la subvention seront imputées au compte 74888 autres subventions et participations du budget annexe des EHPAD Alice Prin et Sara Weill Raynal

La Directrice Générale
Secrétaire du Conseil d'Administration

Jeanne SEBAN

P/la Présidente
du Conseil d'Administration

Léa FILOCHE